

BUREAUX: RUE NAIN, 1. ROUBAIX: Trois mois... 12 f. Six mois... 23. Un an... 44. L'abonnement continue, sauf avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Roghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Ce numéro a un supplément

AVIS

Affaire Troppmann

Pendant le cours de ce procès, le JOURNAL DE ROUBAIX tiendra chaque matin à la disposition de ses abonnés des feuilles détachées contenant le compte-rendu de la première partie de l'audience de la veille. Ces feuilles leur seront délivrées gratuitement.

Le journal du soir contiendra le compte-rendu de toute l'audience de la veille et des dépêches indiquant les incidents principaux de l'audience du jour.

Nous ferons remarquer que les journaux de Paris, s'imprimant dans l'après-midi, n'apporteront le matin en province que le compte-rendu de l'audience de l'avant-veille. Nous aurons donc sur eux une avance de vingt-quatre heures.

L'ACTE D'ACCUSATION sera mis en vente, à Roubaix et à Tourcoing, demain matin mardi, aussitôt qu'il aura été lu devant la Cour d'Assises de la Seine. Il sera délivré gratuitement aux abonnés: à Roubaix, au bureau du journal; à Tourcoing, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place.

ROUBAIX, 27 DÉCEMBRE 1869

Le Constitutionnel publie la note suivante:

Le bruit courait hier à Paris qu'à la suite du conseil des ministres tenu le matin aux Tuileries sous la présidence de l'Empereur, le cabinet entier avait donné sa démission qui aurait été acceptée.

On ajoutait que M. Emile Ollivier serait définitivement chargé de la formation d'un ministère.

Ces nouvelles sont tellement dans la situation que, sans en garantir l'exactitude, il y a lieu de les croire fondées.

À la veille de la clôture de la session extraordinaire du Corps législatif il n'y a rien là qui doive étonner, sauf en ce qui concerne la mission donnée à M.

Emile Ollivier de composer un cabinet. D'après nos informations particulières, les choses ne se passeraient pas ainsi. M. Emile Ollivier aurait reçu le portefeuille de l'intérieur; mais ses collègues, anciens et nouveaux, auraient été choisis par l'Empereur.

Il reste probable, sinon certain, que MM. Magne, de Chasseloup-Laubat, le général Lebœuf et l'amiral Rigault de Genouilly feront partie de la nouvelle administration. On parle de M. le sénateur Bonjean comme garde des sceaux, de M. Maurice pour l'instruction publique et de M. Mége pour les travaux publics et le commerce.

Dans sa séance de vendredi, le Sénat a reçu la communication suivante:

M. Rouland — J'ai l'honneur de déposer entre les mains du Sénat la demande d'interpellation suivante:

Le Sénateur, soussigné, Vu l'article 7 du Sénatus consulte du 8 septembre 1869, accordant à tout Sénateur le droit d'interpeller le gouvernement.

« Déclare interpeller le gouvernement sur le point de savoir quelles règles de conduite il a suivies et entend suivre vis à vis de la Cour de Rome, à l'occasion du concile oecuménique convoqué par le Saint-Père.

Il importe de se prémunir contre les solutions que cette assemblée pourrait formuler en contradiction soit avec les principes du concordat, soit avec ceux de notre droit national, et de conserver intacts les rapports traditionnels existant entre l'Eglise et l'Etat.

Paris, 24 décembre 1869.

« Signé: Rouland. »

« Il est manifesté que cette demande d'interpellation devra être communiquée au gouvernement, que plus tard, elle reviendra devant le Sénat, qui aura à déclarer s'il désire en entendre le développement, et fixera s'il y a lieu le jour de la délibération.

M. le président. — La demande d'interpellation sera donc communiquée au gouvernement et à une date ultérieure, le Sénat sera appelé à fixer le jour de la discussion.

Le télégraphe nous apporte la dépêche suivante:

Rome, 25 décembre.

Le pape a reçu des félicitations et des souhaits à l'occasion de la fête de Noël, de la fête de Saint-Jean, son patron et du renouvellement de l'année.

Une députation du concile, composée des cinq doyens d'âge des diverses ca-

tégories des Pères du concile, a déjà rempli ce devoir auprès de sa sainteté.

Ce matin, après avoir célébré la messe à Saint-Pierre, le pape a reçu les compliments du sacré-collège.

D'ici au 1^{er} janvier, le pape recevra successivement tous les membres du Corps diplomatique, la municipalité romaine, les ministres, une députation des officiers français et pontificaux et les autres corps constitués.

La santé de Pie IX est excellente.

Parmi les prélats qui sont élus pour faire partie de la commission de discipline du concile figurent quatre évêques français, les évêques de Nîmes, du Mans, de Quimper et Mgr Mermod, évêque de Genève.

Un journal de Madrid, organe du parti Montpensieriste, dément de la manière la plus absolue, les bruits relatifs à un rapprochement qui aurait eu lieu entre l'ex-reine Isabelle et le duc de Montpensier.

J. REBOUX.

Revue de la Presse

Ce sont encore les validations Choqué et Campaigno qui défrayeront la polémique des journaux. Nous allons faire quelques extraits:

CONSTITUTIONNEL. — Il n'y avait pas de bancs d'huites dans la circonscription de Douai; la candidature officielle, elle-même ne pouvait faire ce miracle; mais il s'y rencontra un certain cabinet ouvert par autorisation préfectorale, quelques jours avant l'élection, et à la porte d'une école. M. Lambrecht s'était constamment opposé à cette violation des convenances de la loi; mais la maison appartenait à un brasseur pouvant disposer d'un grand nombre de voix, et l'autorisation fut accordée. Il n'en fallait pas davantage pour accroître la popularité du candidat patronné, aux dépens de celle de l'honorable maire qui avait toujours cru incompatible le voisinage d'un cabaret et d'une école de jeunes filles.

On relevait bien encore dans les protestations une certaine rectification de rue avec une forte subvention accordée ou promise à la ville, mais ce fait était moins grave: quant aux autres griefs, ils ne valaient ni moins ni plus que tous ceux qu'a examinés depuis un mois la Chambre et sur lesquels elle a passé l'éponge de son indulgence et de ses votes.

M. Choqué s'est tant bien que mal tiré de sa réponse à M. de Talhouët qui avait énergiquement et avec l'accent de l'honnêteté, défendu la cause de son ami.

C'est M. Goerg qui a plus particulièrement insisté sur le grief tiré de la juxtaposition si contraire à la décence publique, aux intérêts moraux des enfants, si contraire même à la loi, d'une maison d'école et d'une maison de désœuvrement et de plaisirs, consentie in extremis pour conquérir les bonnes grâces d'un brasseur, administré de M.

Lambrecht, en même temps que propriétaire froissé par les refus persistants de son maire et, par ce brasseur, celle de tous les brasseurs de Douai.

Ce fait a vivement impressionné la Chambre.

Nous eussions aimé entendre le commissaire du gouvernement, M. Chassaigne-Goyon qui se dirigeait vers la tribune et semblait vouloir répondre, donner des explications plausibles d'un tel fait; malheureusement, il n'a pas suffisamment insisté, et la majorité a prononcé la clôture, de telle sorte que l'administration du département du Nord est restée sous le coup des attaques dirigées contre ses actes, ou tout au moins contre celui de ses actes qui a le plus péniblement ému l'Assemblée et valu à M. Choqué une opposition aussi sérieuse. — A. Matgrin.

JOURNAL DE PARIS. — Nous l'avions bien prédit. Le Corps législatif est allé jusqu'au bout de la voie dangereuse dans laquelle il s'était engagé. Il a roulé jusqu'au bas de la pente sur laquelle il s'était laissé glisser. Il a tout validé, sans en excepter M. Choqué. A chacune des précédentes validations, à chacun de ces votes qui rivalisaient de plus en plus étroitement la majorité au ministère actuel, ou plutôt encore au ministère d'avant le 12 juillet; on nous disait: « Prenez patience, ne vous irritez pas, attendez l'élection de Douai. Quand on en sera là, tout changera; l'ancienne majorité se dissoudra; le centre gauche et le centre droit se donneront la main; la Chambre fera tout en même temps un acte de justice et un acte politique en fournissant aux électeurs de la 5^e circonscription du Nord la possibilité de rouvrir à M. Lambrecht les portes du Palais-Bourbon. On a validé M. Argence, c'est vrai; on a validé M. de Campaigno, c'est vrai encore. Mais les concurrents de M. Campaigno et M. Argence portaient deux de ces noms que nous honorons, comme l'a dit si justement M. Thiers, d'une haine implacable. L'un s'appelait Casimir Perier, l'autre s'appelait Rémusat. Pour l'élection de Douai, rien de pareil. M. de Lambrecht a le bonheur de n'être ni fils d'un grand ministre ni fils d'un écrivain illustre. Il peut donc obtenir grâce ou du moins justice, après de nous. Quand il s'agira de lui, nous consentirons à trouver coupable ce qui est coupable, et scandaleux ce qui est scandaleux. Quand il s'agira de lui, nous consentirons à revendiquer la liberté et la sincérité du vote.

Eh bien! on s'était trompé. On n'avait pas songé que des votes comme ceux qui avaient été rendus en faveur de M. Argence et de M. de Campaigno, liaient la majorité. On n'avait pas réfléchi que les faits de l'élection de Douai, qui, en tout autre temps, eussent amplement suffi pour motiver une annulation, paraissent innocents à côté de ceux que la Chambre avait amnistiés dans la Haute-Garonne et dans l'Aube. On l'a bien vu avant-hier quand la discussion s'est ouverte sur cette affaire. Il y avait, nous le croyons volontiers, un certain nombre de centre-droit qui étaient arrivés avec une vague pensée d'annulation. Mais en écoutant le discours si concluant pourtant de M. de Talhouët, les députés dont il s'agit devaient se dire: « Quoi! ce n'est que cela! Voilà cette élection dont on nous avait tant parlé! Nous en avons validé bien d'autres. » Au fond, ils n'avaient pas tort. Après toutes les validations des jours passés, l'annulation de l'élection de Douai eût été une monstrueuse anomalie. Or M. de Campaigno avait passé, il était clair que M. Choqué passerait à son tour. Voilà ce que nous n'avons pas compris, ce qui se réservait de voter contre l'élection de Douai après avoir voté pour l'élection de Murek. Ils n'ont pas pu remonter le courant

qu'ils avaient eux-mêmes encourus à créer. Ce courant est désormais inévitable. Nous savons bien qu'il emportera le Corps législatif actuel. Mais nous voudrions savoir où il emportera la France. — Roubaix Havre.

UNION. — Le rapport du St. bureau; le jugement des membres de ce bureau; les résultats de la discussion à la Chambre; tout l'ensemble de cette affaire à quelque chose de déprimant. Voilà un rapport fait par un homme assurément consciencieux et qui atteste qu'aucun fait n'est de nature à venir les opérations électorales; ses conclusions ont été prises à la majorité de 44 voix contre 13. A quoi songer, après ces quinze membres du bureau, lorsqu'ils ont jugé que l'élection devait être annulée? Avec quels éléments ont-ils formé leurs convictions? Quel motif s'est passé très légitimement, très légitimement, et quinze voix dans le bureau disent le contraire. C'est ici de côté mystérieux des appréciations humaines.

M. de Talhouët, avec une clarté parfaite, une grande modération de pensée, une sobriété de paroles qui ne dépassait pas les bornes limites, a établi tous les griefs; rien de ce qui n'a dit n'a pu être contesté; pas même la fameuse histoire du cabaret ouvert dans la commune de Lallaing; huit jours avant l'élection, M. Choqué, qui ne l'a emporté que de mille voix sur son concurrent, M. Lambrecht, et qui a pu sentir la portée des manœuvres à son profit, s'est défendu comme un vainqueur sorti d'un scrutin irréprochable; mais les faits allégués sont restés debout. M. le rapporteur ne nous a pas paru soutenir ses conclusions avec un grand bonheur d'arguments. Il n'est pas étonnant d'entendre M. le commissaire du gouvernement, après les observations très précises de M. Goerg; mais M. le commissaire nous a semblé avoir trop aisément renoncé à la parole.

Le scrutin s'ouvre; les votes sont recueillis; 446 voix pour la validation, 104 contre. Il est plus facile de respecter que d'expliquer ce verdict du grand jury. Et ce qui nous paraît devoir l'être, dans une étude très instructive, très sévère peut-être, ce sont les absentions. Nous regrettons d'être forcés d'avouer que de pareils scrutins ne peuvent pas beaucoup honorer le Corps législatif.

Les débats nous ont permis de parler d'économies, de réductions dans les dépenses publiques pour parvenir à diminuer les charges et même les surcharges d'impôts qui pèsent sur les contribuables. Sous ce rapport, on doit rendre et on rend pleine et entière justice à nos députés qui tous, surtout quand ils sont encore candidats, font d'admirables promesses et s'engagent à faire réduire les impositions foncières, mobilières et même municipales.

Tous ces engagements, on le sait du reste, ont le privilège de n'engager à rien, et ne sont que de la glue à laquelle les niais seuls peuvent se laisser prendre. Si l'on en cherchait la preuve, on la trouverait dans l'empressement avec lequel les députés, même ce qui se proclament les plus sévères aux intérêts du peuple, acceptent et reçoivent sans aucune discussion, l'allocation qui leur est personnellement attribuée.

Aujourd'hui que l'on épure la Constitution pour revenir au système parlementaire que je crois le meilleur, bien qu'il ait amené une révolution chaque fois qu'il a fonctionné en France, il semble qu'on devrait appliquer ses coutumes au moins en ce qui concerne

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 28 Décembre 1869.

— 27 —

CHRISTINE

PAR

LOUIS ÉNAULT

X

(suite.)

Une voix secrète répondait qu'en amour il n'y a point de petites choses, et que l'on est très-coupable dès qu'on l'est un peu. C'était la première peine qu'il eût volontairement faite à la comtesse, et elle encore n'avait ému chez lui la pointe vive du remords.

Le valet de chambre de Christine vint des huit heures chercher de ses nouvelles. Il fit répondre qu'il était bien et qu'il irait chez la comtesse vers midi. Il n'est guère permis de se présenter plus tôt chez une femme.

Christine l'accueillit avec cette grâce pétrante qu'il n'avait retrouvée chez aucune

autre, et qui doucement, lui prenait l'âme. Il vit bien qu'il n'avait pas dormi; il crut voir qu'elle avait pleuré. Ces premières douleurs de l'amour, qui n'ont pas eu le temps de ravager l'âme, font plus beau le visage, sur lequel se répand une teinte douce de langueur et de mélancolie. Georges fut touché, et il voulut se défendre, alors qu'on ne l'attaquait pas.

« Je n'étais qu'inquiète, répondit Christine; ne me rendez pas triste!

— Si vous êtes triste, lui dit-il, j'ai tort; j'aurai tort, Christine, dès que vous ne serez plus heureuse. » Il se laissa glisser à ses genoux. « Je ne me relève que par jonné, ajouta-t-il en prenant sa main.

— Alors relevez-vous, mais ne péchez plus! » dit elle en souriant.

Puis redevenant grave tout à coup:

« Si vous saviez, Georges, ce que j'ai souffert cette nuit... si vous pouviez savoir toutes mes suppositions, toutes mes craintes! Mais vous voilà... Vous m'aimez? »

Elle le regarda dans les yeux.

« De toute mon âme, Christine!

— C'est bien! avec vous lè bonheur me revient... Maintenant, causons... C'était donc bien beau, monsieur, ce bal qui vous a fait m'oublier?

— C'était brillant comme tous les bals officiels: des épauettes et des diamants! Qui en a vu un en a vu mille! Je n'y veux plus mettre les pieds; laissons chercher le

plaisir à celui qui n'a pas trouvé le bonheur.

L'antithèse était vieille comme le monde et digne d'être rimée sur les papiers roses d'un confiseur, au jour de l'an. Elle n'en fit pas moins son effet. La comtesse se sentit toute rassérénée, et, avec une confiance un peu aveugle des natures généreuses, ce fut elle la première qui parla des nécessités de la position officielle, des exigences du monde et des devoirs que son nom et son rang imposaient à M. de Simlane. « Seulement, ajouta-t-elle, quand vous devez rester si tard je sortirai moi-même. Je ne passerai plus ainsi toute une soirée sans vous voir. »

La paix fut signée; le nom de Nadéje ne fut point prononcé, et la comtesse n'eut pas même un soupçon.

Christine onblia; Georges ne se souvint que pour entourer celle qu'il aimait d'attentions plus délicates et de soins plus pressés: Ce fut comme un second printemps de l'amour, avec plus de feu que le premier. Christine en était tour à tour effrayée et charmée: tantôt elle s'abandonnait à l'impression heureuse, comme une femme qui se sent bien aimée et qui a mis son bonheur dans son amour; tantôt elle éprouvait un trouble secret devant ces flévreuses ardeurs, et se surprenait à regretter tout bas la tendresse plus égale des premiers jours. Celles-là seules qui ne connaissent pas le cœur des hommes peuvent préférer la passion à la

tendresse.

Georges, cependant, continua de tenir sa vie en partie double. Il alla dans le monde plus que jamais. N'était-ce point Christine qui le voulait? La comtesse, un peu souffrante, resta près d'un mois sans sortir. Georges, pendant ce mois-là, ne manqua pas un seul jour à venir terminer la soirée chez elle. Nous devons ajouter que presque partout il rencontrait Nadéje.

Ils étaient en commerce réglé de galanterie mondaine: on le remarquait déjà. Il est vrai que les coquetteries de la jeune Russe n'entamaient point son cœur; mais il s'en occupait quand elle était là, et s'en préoccupait quand elle n'y était pas: c'était trop. Il jouissait des grâces de son esprit avec une complaisance dangereuse déjà, sinon coupable encore.

Georges était bon; ses ennemis mêmes n'ont jamais pu lui reprocher qu'un peu de faiblesse dans le caractère et d'irrésolution. Mais la force, cette vertu virile, n'est-elle pas nécessaire à celui qui porte dans ses mains le bonheur d'une femme?

Georges, mécontent de lui, devint bientôt mécontent des autres. Il perdit peu à peu la sérénité égale de son humeur. Il devint nerveux et irritable et éprouva de temps en temps le besoin de se mettre en colère. Dans ces moments-là il en voulait à la comtesse de cette désespérante perfection qui ne lui donnait pas même le prétexte de se fâcher

un peu. Souvent, dans un intérieur paisible et calme, il rapportait les orages couvés au dehors. Ils n'éclataient pas sans doute; mais on pouvait, à son trouble, reconnaître au prix de quels efforts il parvenait à les contenir. Cela seul suffisait à faire le désespoir de Christine; désespoir muet, sans larmes et sans cris. Christine était une de ces belles âmes pour qui le dévouement semble être le premier des besoins, et qui ne sont jamais heureuses que du bonheur qu'elles donnent. L'agitation inquiète de Georges ne pouvait lui échapper longtemps; elle était trop discrète pour songer à lui en demander la cause et trop délicate pour n'en souffrir point. Bientôt, à divers symptômes, elle sentit que la pensée d'une autre femme troublait l'âme de Georges. Elle n'avait point de preuves; mais celles qui aiment n'ont-ils pas une sorte de divination magnétique qui leur apprend tout ce qu'on ne leur dit pas? Christine, l'ailleur, entourée aujourd'hui d'honnêtes gens, inspirant aux plus nobles et aux meilleurs des sentiments chevaleresques, et pour laquelle ses amis avaient un culte plutôt qu'une affection, avait été comprimée dans sa première jeunesse, froisée dans les dures épreuves du mariage, et elle était peu à peu repliée sur elle-même: elle avait vécu au milieu du monde dans une vraie solitude de cœur; elle y contracta une sorte de défiance que pendant longtemps, rien ne put guérir.

(La suite au prochain numéro.)